

14 fév 2003 -16:00

Appartient à [Conseil des ministres du 14 février 2003](#)

Accord général sur le commerce des services (A.G.C.S)

Sur proposition de M. Annemie Neyts, Ministre adjointe au Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a approuvé une communication portant sur l'Accord général sur le commerce des services (A.G.C.S, ou GATS en anglais).

Sur proposition de M. Annemie Neyts, Ministre adjointe au Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a approuvé une communication portant sur l'Accord général sur le commerce des services (A.G.C.S, ou GATS en anglais).

Il s'agit de déterminer la position du gouvernement belge par rapport à la proposition de l'Union européenne pour les négociations GATS (*). Une large série de séances informatives et de consultation avec les départements fédéraux, la Commission Relations extérieures la Chambre et du Sénat et avec la société civile a été prévue pour préparer cette position. (*) La Commission européenne attend une première réaction des Etats membres pour le 19 février.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe